



www.newspress.fr

L'Union des Familles s'engage et signe la Charte de la parentalité en entreprise

UNAF Union nationale des Associations Familiales - 18/05/2009 11:43:51

Parce que la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle est une condition essentielle pour l'exercice d'une activité professionnelle par les parents et qu'elle est aussi, pour eux et leurs enfants, un facteur déterminant de la qualité de vie, l'UNAF a signé, le 7 mai 2009, la Charte de la parentalité en entreprise.

Cette cérémonie s'est déroulée sous le haut patronage et en présence de Madame Nadine Morano, Secrétaire d'Etat à la Famille et de Jérôme Ballarin, Président de l'Observatoire de la Parentalité en Entreprise. François Fondard était accompagné de Laurent Clévenot, Secrétaire général de l'UNAF et de Guillemette Leneveu, Directrice générale de l'UNAF.

Pour mémoire, l'Observatoire de la parentalité en entreprise a été lancé officiellement le 20 novembre 2008. Il est présidé par Jérôme Ballarin.

Lieu de la signature : Secrétariat d'Etat chargé de la Famille

Discours du Président de l'UNAF Comme nous le disons à l'UNAF avec persévérance, la famille est un investissement, pour la société, mais aussi pour chacune de ses composantes, et parmi elles, les entreprises. Les besoins et les aspirations des familles sont des fils conducteurs pour orienter la stratégie des acteurs économiques.

L'UNAF s'est toujours employée à faire entendre la voix des familles à travers ses missions représenter et donner avis sur toutes les questions de politique Familiale, cela a contribué au développement des modes de gardes, et je sais que Mme La Ministre s'est fortement engagée dans la prochaine COG de la branche famille pour conforter ces politiques de mode de garde.

L'emploi est une préoccupation centrale des familles. Or, dans l'emploi, la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle est un sujet essentiel, sur lequel les familles ont encore beaucoup d'attentes : quand elle n'est pas la condition même de l'exercice d'une activité

Évaluation du site

Ce site diffuse de nombreux communiqués de presse émanant de sources diverses (collectivités locales, institutions et partis politiques).

Cible
Grand Public

Dynamisme* : 23

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine



professionnelle, la conciliation de la contrainte professionnelle et des obligations parentales est un facteur déterminant de la qualité de vie des parents, et de leurs enfants.

Or, la majorité des entreprises françaises n'aident encore que peu ou pas du tout leurs salariés à cet égard, comme le confirme une étude réalisée par l'INED (Institut national d'études démographiques) qui vient d'être publiée. Cette étude, intitulée "Entre famille et travail, des arrangements de couples aux pratiques des employeurs" révèle que les évolutions récentes de la société et du marché du travail "reflètent des difficultés croissantes à concilier un emploi avec une vie de famille.

"Plus de la moitié des établissements n'offrent quasiment aucune aide à la conciliation" emploi/famille, indique l'enquête, menée en 2004-2005 auprès de 10.000 particuliers et 3.000 employeurs (entreprises, associations, collectivités).

C'est pourquoi l'UNAF a voulu encourager l'Observatoire de la Parentalité en Entreprise, et s'associer activement à son action, en collaborant à la réalisation de la première enquête « employés », et aussi, aujourd'hui, en signant la Charte de la Parentalité en Entreprise.

L'action portée par la Charte a l'immense mérite de s'appuyer sur des expériences fondées sur le bon sens et la pratique. Elles montrent que les entreprises qui ont agi dans ce domaine en sortent gagnantes, tout autant que leurs employés. L'investissement est rentable, en termes économiques autant qu'humains : ces entreprises offrent de meilleures conditions pour attirer les salariés les plus performants ; elles assurent également un climat professionnel plus serein en amenuisant les soucis familiaux.

Vous pouvez compter sur le soutien et les encouragements de l'UNAF pour relayer l'initiative intelligente et pleine de bon sens de la Charte de la parentalité en entreprise.